

Juillet 1909-10

Nombre d'examens revisés 2471.	
Approuvés.....	2062
Refusés.....	137
Suspendus.....	128
Soumis au B. M.....	126
Subis pour augmentation.....	6
Subis pour inscription C. M.....	2
Subis pour réintégration.....	10
	2471
Total.....	4636

Juillet 1908-09.

Approuvés avec refus C. des Malades.....	7
Augmentation de certificats de participation.	
Approuvés.....	4
Refusés.....	1
Certificats de participation réduits.....	18

Juillet 1909-10.

Approuvés avec refus C. des Malades.....	8
Augmentation de certificats de participation.	
Approuvés.....	5
Refusés.....	1
Certificats de participation réduits.....	21
Montant des certificats de participation accor-	
dés:	

Juillet 1908-09.

	Dot.	V.E.
\$ 500.....	287	747
1000.....	271	454
2000.....	2	4
3000.....	2	0
	562	+ 1205
		=1767

Juillet 1909-10.

	Dot.	V.E.
\$ 500.....	389	730
1000.....	374	545
2000.....	7	13
3000.....	0	4
	770	+ 1292
		=2062

Total..... 3820

Le refus d'un aussi grand nombre d'aspirants peut, à première vue, vous surprendre, mais les raisons qui me font agir ainsi sont si multiples que je crois devoir vous en signaler les principales.

Ce n'est pas sans hésitation que dans certains cas je me vois forcé de rejeter un aspirant. Je comprends l'injustice que je commettrais, si, par négligence ou imprudence, je refusais un bon sujet. Aussi, est-ce après mûre délibération et une sérieuse documentation que je décide du sort de nos examens médicaux douteux.

Les médecins-examineurs peuvent, peut-être trouver ennuyeux et oisif de me donner l'historique de certains faits; toutefois, il leur faut comprendre que ce n'est pas par amusement ou pour le plaisir de correspondre que je m'adresse à eux, mais bien dans le but de rendre justice aux intéressés. Je tiens à déclarer ici, que toutes les informations qui me sont données, sont considérées comme strictement confidentielles, et ordre est donné de ne livrer aucun document et de ne fournir aucun détail ayant rapport avec l'examen médical, de près ou de loin.

La cause la plus fréquente du rejet des examens médicaux est la présence, dans l'histoire

de famille, de cas de tuberculose, et les tendances à cette maladie que pourrait avoir le sujet lui-même. Aussi, en toute occasion, j'avise nos médecins-examineurs sur l'importance qu'il y a de faire de parfaites et complètes auscultations et percussions des sujets, dans l'histoire de famille desquels l'on rencontre de la tuberculose, et d'examiner attentivement ceux dont les habitudes, le genre de vie et certaines maladies antérieures auraient pour effet de les prédisposer à la tuberculose. Malgré le soin et l'attention que l'on apportera, il y aura toujours un pourcentage considérable de tuberculeux. Cependant, je crois qu'il serait facile d'en éliminer un certain nombre, si l'on appréciait, à leur juste valeur, les petits détails que l'on rencontre dans le cours des déclarations qui nous sont faites, lors de l'examen médical.

Plusieurs ont été refusés parce que dans leur parenté, il y avait des cancéreux. Cette question du cancer, au point de vue de l'hérédité et de la contagion, est encore discutée par les autorités médicales. Nous ne sommes guère mieux renseignés que nous l'étions, les années passées, mais certaines statistiques nous font voir qu'il serait imprudent d'admettre des sujets qui, dans leur histoire de famille, présenteraient deux ou plusieurs cancéreux, ou bien un cancéreux et un tuberculeux, ou encore un cancéreux en plus, soit d'un rachitique soit d'un scrofuleux et même des décès causés par des troubles cardiaques. Il faut donc être prudents, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes scientifiques nous éclairent sur la décision à prendre en pareil cas.

Cette année, plus peut-être que par le passé, j'ai rejeté des examens médicaux dans lesquels j'ai rencontré des parents décédés d'affections cardiaques et autres troubles de la circulation. Il est un fait reconnu maintenant et de récentes statistiques ont été produites à l'appui; c'est que le coeur joue un rôle des plus importants dans le risque de l'assurance-vie. Consultez l'histoire de famille de la plupart de ceux qui sont troublés du coeur, et vous rencontrerez, dans bien des cas, des parents qui présentent des signes fâcheux, du côté de cet organe.

En ce qui concerne les antécédents héréditaires immédiats des candidats, il est bon d'être prudent lorsque ces derniers dans les années passées et surtout peu éloignées, ont été atteints de pneumonie et de pleurésie. Un pourcentage considérable de ceux-ci est destiné à devenir tuberculeux plus ou moins prochainement. Il est certain qu'un ancien pleurétique n'a pas la force de résistance voulue et est voué, à l'avance, à la tuberculose pulmonaire.

Une classe dangereuse et dont le risque est fort douteux, est celle dont les membres ont été atteints de rhumatisme, surtout de rhumatisme articulaire aigu. Un axiome de médecine veut que tout rhumatisant âgé de 20 à 35 ans, décède, presque inévitablement d'une affection du coeur.

Il m'a presque toujours été impossible d'approuver l'examen d'un sujet, lorsque je rencontrais dans son histoire personnelle: l'asthme, le vertige, l'épilepsie, les attaques récentes d'appendicite, les ulcères variqueux, certaines maladies des voies urinaires, les calculs rénaux et vésicaux, les maladies de la peau réputées incurables, les engorgements du foie, les dyspepsies chroniques, les affections sérieuses de la vue ou de l'ouïe, la présence dans l'urine de

dépôts particuliers, tels que de l'albumine, du sucre, de l'urée. J'ai refusé l'admission de rachitiques, apparemment bons pour le présent, mais qui n'auraient pas atteint la durée probable de la vie. D'autres souffrant d'infirmités ou de difformités d'un caractère douteux et qui à un moment donné auraient pu présenter des complications dangereuses.

Dans plusieurs circonstances, j'ai suspendu, même refusé, des sujets d'une taille et d'un poids trop ou pas assez élevé. Il ne s'ensuit pas que les poids légers ou énormes soient à dédaigner comme risques d'assurance, mais il faut en faire un choix judicieux, car si l'un offre peu de résistance en présence d'une maladie grave, l'autre, par sa circulation active et son tempérament sanguin, nous réserve souvent la surprise d'une mort prompte et soudaine.

Il est un risque que l'on rencontre souvent et qu'il est très difficile d'assumer. Le médecin peut facilement se prononcer sur la valeur physique d'un sujet, mais il se trompera fréquemment lorsqu'il voudra estimer la moralité de certains individus. Je veux parler du viveur, du nerveux et de l'intempérant. C'est une classe d'autant plus dangereuse qu'elle est difficile à apprécier. En effet, comment connaître les habitudes, le genre de vie, le degré de sobriété de certaines personnes. Il n'y aurait que leur entourage, leurs proches et leurs intimes qui pourraient nous renseigner, mais ceux-ci ne se font pas dénonciateurs. Le proposeur d'un membre est celui qui est le plus en état de renseigner le comité de régie, lequel doit se prononcer sur l'opportunité de l'admission. Le proposeur a donc le devoir, avant de solliciter, de faire une petite enquête sur la moralité et les qualités physiques de l'aspirant. Il est facile de s'informer sur la sobriété, les antécédents, le genre de vie, et les habitudes de celui que l'on désire être des nôtres. L'on semble attacher peu d'importance à cette question de la moralité et de la sobriété de nos membres. La valeur morale n'a d'égal que le risque physique et celui qui, une fois admis, croit pouvoir se permettre toutes sortes d'abus se trompe grandement. La mutualité s'engage à fournir, à ses adhérents, de l'assurance-vie pour le tarif le plus modique possible, mais cela, dans des conditions particulières de santé et de moralité. Une institution ne peut subsister qu'en autant que les parties contractantes observent les clauses de leur engagement. Malheureusement, il se présente à l'examen médical un grand nombre de sujets qui ne se font pas scrupule de répondre erronément en ce qui concerne leur état actuel de santé, leurs habitudes, leur genre de vie, leur sobriété. Très souvent nous découvrons ces fausses déclarations. Les uns cachent quelques maladies antérieures qui leur sont personnelles. D'autres oublient, de propos délibéré, de déclarer certains faits pouvant influencer leur risque; enfin, le viveur, l'intempérant n'osent pas dire qu'ils s'enivrent souvent ou que tous les jours, plus que modérément, ils ingurgitent des boissons alcooliques. Il est du devoir des membres et surtout des officiers des cercles d'avertir le Bureau Exécutif, lorsqu'il est à leur connaissance que l'un des nôtres a une conduite notoirement répréhensible.

(A suivre)



TABLE

Noms des c
dont le travail
durant les moi
1910.

proposeur

J.-R. Picard, M.
Jos Gougeon,
Jos Legendre,
Alb. St-Pierre,
J.-A. Lapiere,
A. Dufresne, C.
L.-J. Langlois,
N.-A. Demers,
Adolp. Poitras,
C. Janelle, Cl.
Léon Gagnon,
Art. Leclerc, C.
J. Dalbé Viau,
J.-W. Collette
J. Hébert, Cl.
D. Gignac, Cl.
F. Séguin, Cl.
Chs Gagnon, r
Ulr. Cardinal,
Zen. Barbeau,
Jos Lortie, Cl.
J.-E. Mayrand,
J. Racicot, Cl.
Em. Potvin, Cl.
Em. Daoust, C.
D. Faubert, Cl.
J.-E. LaBrosse,
J.-E. Fortier, C.
Benj. Méthot,
I. Madore, Cl.
Alf. Vézina, Cl.
J.-A. Boisvert,
Ed. Lecompte,
P.-P. Renaud, C.
Alph. Archamb
P. Latour, Cl.
Em. Quesnel, C.
D. Deschamps,
Alp. St-Denis, C.